

PROCES VERBAL N°2

Date : 15 septembre 2022

Heure : 20h30

Présents : Maire : André DUJOLS

Membres : Thierry RIEU, Jean Christophe GUY, Pierre DUPONT, Danielle LACOMBE, Jordan ANGELVY, Bruno FILIOL, Christelle CHAUVET, Sylvie LACOMBE, Stéphanie SALIES, Georgette TOUZY, Matthieu PIJOULAT

Secrétaire de séance : Stéphanie GAILLARD

Représenté : Membre : Luc AVELLANEDA

Quorum : 13 présents sur 14

Ordre du jour :

- Annulation demande d'acquisition bien de section FONTBULIN
- Subvention exceptionnelle RC Saint-Cernin
- Questions diverses

Délibérations :

Délibération modificative /Bien de section : FONTBULIN (2022 037)

Le 11/02/2022, le conseil municipal avait donné son accord à Monsieur LAMOTTE Patrick concernant la vente d'une partie du bien sectionnaire cadastré BK 213 à FONTBULIN d'une superficie de 292 m2.

En ce jour, le 15/09/2022, nous annulons ces deux délibérations prises en date du 11/02/2022, M. Lamotte Patrick ne souhaitant plus acquérir à titre personnel ce bien sectionnaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité a voté pour l'annulation de ces deux délibérations expliquées ci-dessus.

Subvention 2022 : Racing Club Rugby de Saint-Cernin (2022 038)

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Racing Club de rugby de Saint-Cernin a demandé le versement d'une subvention exceptionnelle pour la manifestation des 50 ans du club.

Après délibérations, le montant suivant est attribué :

Racing Club Rugby de Saint- Cernin : 1 500€

Le crédit nécessaire est inscrit au Budget Primitif 2022 au compte 6574.

LA COUPURE DE NUIT

Depuis quelques années, la municipalité a initié des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Pour rappel, le bourg et certains villages ont déjà connu des remplacements de lampe au bénéfice de lampe Led permettant des économies substantielles.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par : - 13 voix pour, - 1 voix contre, -0 abstention

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit [de 00 heures à 5 heures] dès que les horloges seront installées.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, [les horaires d'extinction], les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Résumé :

- **Monsieur le maire :**
- ✚ Il faudra prévenir les habitants par voie postal de l'information des coupures de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin.
- ✚ CDG : il faut résigner la convention concernant le contrat statutaire d'Yvelin. Son cout va augmenter.
- ✚ Correspondant incendie et secours : Nommé / M. Filiol Bruno.
- ✚ Réfection voirie, revêtement vers la déchetterie intervention le 22 et 23 septembre 2022.
- ✚ RDV le 26/09/2022 à 16h00 avec le centre de gestion pour rencontre de 3 agents techniques.
- ✚ Adour Garonne grillées : 26 000€ de subvention annuler/ RDV pris avec la communauté de communes pour analyser la problématique.
- ✚ Invitations :

- Assurance maladie - 27/09/2022
- Expo Tournemire – du 15 au 19/09/2022
- Alzheimer - 30/09 15h00 au hall médiathèque + concert à l'église le soir
- AG APE – 20/09/2022 0 20H30
- Webinaire patrimoine région / com com – 20/09/2022 à 9h00
- AG Don du sang – 22/09/2022 à 20h00
- Chambre d'agriculture, l'herbe de nos montagnes – 22/09/2022
- Inauguration travaux traverse routière mairie de Pleaux le 1/10/2022
- 33 -ème salon des peintres mairie Anglards de Salers – 23/09/2022 à 18h00
- Traversée verte – 30/09/2022 à 18h30
- RCSC – deux membres invités dimanche midi réception avant match
- **Affaires scolaires/ administration générale :**
 - ✚ La rentrée scolaire s'est bien passée. Un de nos agent vient de contracter le covid.
 - ✚ Cantine/ Le nouveau mobilier cuisine est bien installé malgré quelques mises au point.
 - ✚ Ménage Pradal / bien réalisé
 - ✚ Entre toussaint et Noël, essaie d'un nouveau protocole au vinaigre blanc concernant le ménage.
 - ✚ Nouvelle estimation Cantal Habitat / 410 000€ HT / début des travaux prévus entre janvier et février 2023. Abandon de la partie au-dessus de la médiathèque.
- **Travaux :**
 - ✚ SIVU/ sécheresse compliqué / surtout Ourzeaux / des travaux qui engendrent beaucoup de coupures. Une réunion est prévue début octobre concernant la discussion du prix de l'eau ++++).
 - Concernant la SAUR problème logiciel informatique pour retrouver les habitants car nous sommes en sous traitance. Le SIVU et la SAUR s'occupe d'arranger ce problème.
 - ✚ Gymnase / voir devis supplémentaire pour ouverture mural
 - ✚ Un de nos locataires des écoles déménagement. L'appartement est déjà reloué.
 - ✚ Analyse des containers qui montre un grand manque de respect vis-à-vis du tri des déchets sur la commune.
 - ✚ En attente du panneau pour l'aire de camping-car.
 - ✚ Le chemin des écoliers accompagné d'une rampe, réalisé par l'entreprise Chastanet est terminé.
 - ✚ Etude en cours pour l'installation d'une deuxième borne foraine sur le même compteur place de l'église.
- **Culture :**
 - ✚ Salon du polar :
Affiches réalisées avec le dessin gagnant ; flyers en cours.
La huppe / devis validé
Contrats auteurs / planning en cours
Savoir la disponibilité des membres le 18 et 19 novembre pour la mise en place et la préparation
Environ 28 auteurs prévus / plus de subvention de LECLERC / essayé de voir la FNAC
CARREFOUR etc.../ACAL 400€ pour cette année.
 - ✚ Associations : relance attente de documents pour paiement des subventions
 - ✚ Marché : Petit Goulu / spécialité Italienne aimerait venir s'implanter les vendredis soir.
La ferme d'Alterines ne vient plus
Revoir l'organisation du marché (quels vendredis ? / réunion commerçants)
Prévoir l'arrêté

LE MAIRE, A. DUJOLS
Le 19/10/2022

LA SECRETAIRE DE SEANCE, S. GAILLARD
Le 19/10/2022

